



Communiqué de presse

Montpellier, le 13 janvier 2012

Sécurité routière : La Préfecture dit non à l'apologie de la vitesse sur les routes

Récemment, les "exploits" de ce motard qui s'est filmé roulant à 299 km/h sur l'A750 ont été relatés.

Une telle inconscience ne peut laisser indifférent les acteurs de la sécurité routière qui travaillent au quotidien pour rendre nos routes moins meurtrières.

Les réseaux routiers et autoroutiers ne sont pas des circuits pour motards.

Ce genre de comportement est d'autant plus condamnable que malheureusement, les deux accidents mortels enregistrés depuis le début de l'année impliquent des motos, seules en cause (les 2roues motorisés représentent 24 % des tués en 2011).

Sans préjuger du résultat des enquêtes en cours, la préfecture tient à rappeler que si ce mode de déplacement est un instrument de liberté, ceux qui le pratiquent sont des usagers vulnérables.

Il faut pour leur sécurité qu'ils adaptent toujours leur allure pour réagir en cas d'imprévu et qu'ils respectent les règles du code de la route. Ce n'est pas parce qu'on pilote un deux-roues qu'on en est exempté.

Les automobilistes doivent de leur côté toujours veiller à indiquer leurs changements de direction avec leur clignotant, vérifier avant dans leurs rétroviseurs qu'ils peuvent le faire sans danger et ne jamais "griller" la priorité à un deux-roues ; à défaut, les conséquences en sont très souvent tragiques.

La route est un espace de partage. Beaucoup de vies seraient épargnées si chacun respectait les autres usagers et les règles qui la régissent.

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr